

COMMUNE DE BONVILLERS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bonvillers, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Mesdames Aurore DEVILLERS et Sandrine BONNEMENT, Monsieur Léandre ROBART Monsieur Michel YELOVINA, Monsieur Maxime GRIOCHE, Monsieur Sébastien GERARD, Monsieur Christophe FRUCHART, Monsieur Guy DELABRUYERE

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVILLERS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter aux délibérations, la délibération concernant l'annulation du titre 64. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'intégration de cette délibération.

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2021

Intervention de Madame Aurore DEVILLERS sur le problème des bus scolaires et de la dangerosité des manœuvres de ces derniers.

Monsieur le Maire propose l'envoi d'un courrier AR à l'organisme des bus scolaires pour les informer des problèmes récurrents.

Monsieur le maire remercie Mesdames Aurore DEVILLERS et Marie-José MATHON et Monsieur François MATHON pour l'aide dans l'entretien des haies.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte rendu

1. Evènements passés et à venir.

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés à venir;

- Séance numérique pour les enfants et les adultes
- Le 11 novembre 2021
- Enquête publique sur le parc éolien de Saint-André-FARIVILLERS
- Contrôle assainissement passage de 2 agents de la CCOP en décembre 2021
- La distribution des cadeaux le 18 décembre 2021
- La distribution des bons aînés le 18 décembre 2021
- Vœux du Maire le 8 janvier 2022 et inauguration de la place Olivier DASSAULT (comme suite au contexte sanitaire les Vœux du Maire sont annulés)
- Janvier et février 2022 recensement de la population

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réussite de la séance numérique et propose de renouveler ultérieurement l'opération.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le document de la CCOP concernant le passage des agents de contrôle de l'assainissement. Monsieur le maire souhaite y apporter quelques modifications avant la distribution.

Intervention de Monsieur Léandre ROBART sur le contrôle de l'assainissement, il rappelle que si les travaux ne sont pas effectués une amende pourra être à payer. Aucune subvention ne peut être demandée pour effectuer les travaux de mise aux normes.

Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT concernant la date de passage du Père Noël dans BONVILLERS ; le 18 décembre 2021. Ce dernier passera en charrette pour distribuer les jouets aux enfants.

Si le contexte sanitaire le permet la prise d'un goûter et de photos avec le Père Noël pourra être effectuée.

Intervention de Monsieur Léandre ROBART sur le vote des statuts du Comité des fêtes et du changement probable de banque du comité des fêtes.

Intervention de Madame Isabelle ROUSSELLE pour savoir si elle se charge de l'achat du sapin et des chocolats ou si le comité s'en charge. Vu le délai court pour la mise en route du comité des fêtes, il est décidé de laisser la commune se charger de ces achats cette année et que le comité des fêtes prendra à son compte ces achats pour l'année 2022.

La distribution des bons des aînés aura lieu le 18 décembre 2021 en même temps que la distribution des cadeaux.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à la veuve de Monsieur Olivier DASSAULT ainsi qu'au Député Victor HABERT-DASSAULT pour les inviter à l'inauguration de la place Olivier DASSAULT et demande à Madame Isabelle ROUSSELLE de s'occuper du traiteur pour les Vœux de la commune (évènement annulé suite au contexte sanitaire)

2. Délibération pour la modification des horaires de l'agent technique

Monsieur le Maire explique que l'agent d'entretien a démissionné de son poste pour pouvoir occuper le poste des espaces verts à 30h/semaine en contrat PEC.

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de l'agent technique de 20h/semaine à 30h/semaine à partir de janvier 2022.

Cet agent technique fera les espaces verts ainsi que l'entretien des locaux communaux

Le Conseil Municipal vote la modification des horaires à l'unanimité

3. Délibération pour annulation du titre 64

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'annulation du titre 64 pour rectification budgétaire sur à erreur.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'annulation du titre 64

4. Délibération pour désignation du coordonnateur communal et recenseur communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de désigner un coordonnateur communal et un recenseur communal pour le recensement qui aura lieu en janvier et février 2022.

Coordonnateur communal : Isabelle ROUSSELLE

Recenseur communal : Sandrine QUENU

Le Conseil Municipal vote l'unanimité la désignation du coordonnateur et du recenseur

5. Délibération pour les subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les montants proposés pour les associations

CINE RURAL	200€
CANCER	120€
ACCPA	100€
ADMR	120€
ASDAPA	40€
LES OBSTINEES	400€
PEINTURE	200€
REMUE VILLAGE	200€
BONVILLERS	
DE SAISON EN SAISON	200€
COMITE DES FETES	3 500€

Monsieur le Maire informe de la dissolution de l'association Vendeuil Caply, Monsieur Sébastien GERARD propose de répartir le montant sur les autres associations. Monsieur le Maire informe que les associations n'ont rien demandé en plus.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la répartition des montants des subventions pour les associations

6. Délibération pour les bons achats d'un montant de 40€ pour les aînés

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les bons d'achats de 35€ à 40€ vu la proposition de Messieurs Léandre ROBART et Sébastien GERARD.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les bons achats d'un montant de 40€ pour les aînés

7. Délibération pour permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de pouvoir mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget de l'année suivante.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération pour permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25%.

8. Points sur les travaux et sur les subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement d'interlocuteur avec l'ADTO pour les travaux de la RD 112. Ce changement d'interlocuteur provoque l'annulation des anciennes demandes de subventions. Monsieur le Maire présente la nouvelle tranche de travaux pour la RD 112 d'un montant de 222 530.00€ HT. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de faire une nouvelle délibération pour demander les subventions à la DETR, le Département et la CCOP. Intervention de Monsieur Léandre ROBART sur le problème des talus et des tontes, Madame Marie-José MATHON informe que des entreprises interviendront.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération pour permettre au Maire de faire la demande de subvention pour les travaux de la RD 112

• Chemins ruraux et plantations

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les différentes possibilités d'emplacement pour les futures plantations pour les chemins ruraux. Il présente les endroits où l'eau peut stagner. Intervention de Monsieur Sébastien GERARD sur la pertinence de ces endroits et sur le besoin d'en planter autant. Monsieur le Maire propose d'en planter 2 haies pour éviter la stagnation de l'eau, sur des endroits appropriés. Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT sur son souhait de ne pas avoir une haie plus haute que 1m50. Monsieur le Maire propose de se renseigner au Département sur la longueur possible pour une haie à l'entrée du village. Intervention de Madame Aurore DEVILLERS sur une longueur de 15m de chaque côté de la route. Monsieur le Maire propose de réaliser un piquetage et si aucune opposition, Monsieur le Maire propose l'implantation des 2 haies de hauteur 1m50. Le conseil Municipal décide l'implantation de 2 haies

• Calvaire de l'église

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les derniers devis concernant la restauration du calvaire. Il informe de l'accord des subventions d'un montant de 14 986.10€ HT. Intervention de Madame Aurore DEVILLERS sur la différence de montant entre les 2 devis, Madame Isabelle ROUSSELLE explique que la différence provient du changement de la pierre, elle explique que la pierre de Saint Maximin n'est pas prévue pour le petit patrimoine.

Le Conseil Municipal décide de prendre le devis du calvaire sans la pierre de Saint Maximin d'un montant de 15 200.00€ HT

• La porte de l'église et PMR

Monsieur le Maire présente les 3 devis entre 6 742€ HT à 25 950€ HT.

Le conseil Municipal n'a pas encore fait de choix. La délibération sera prise à une date ultérieure selon les accords de subventions.

9. Délibération pour installation d'une alarme et de caméras supplémentaires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour la commune, de se doter d'une alarme et d'ajouter des caméras suite au cambriolage que la commune a subi.

Intervention de Madame Isabelle ROUSSELLE sur la présentation des devis concernant la télésurveillance.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision soit :

- Un abonnement de télésurveillance
- Une alarme sonore
- Ajouter des caméras en plus

Intervention de Monsieur Sébastien GERARD sur l'attente du devis CITEOS, qui propose des emplacements sur la commune.

Intervention de Monsieur Léandre ROBART pour les installer aux entrées du village.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur la meilleure solution, une décision sera prise à la prochaine réunion.

Sortie de Monsieur Michel YELOVINA à 20h30

10. Délibération de principe pour le projet d'éolienne du parc de Cense de la commune de Saint-André-FARIVILLERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'éolienne et de l'enquête publique de la commune de Saint-André-FARIVILLERS

Monsieur le Maire informe d'un futur projet sur la commune de Chepoix.

Le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité la délibération de principe pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint-André-FARIVILLERS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ces derniers souhaitent répondre à l'enquête publique.

Intervention de Monsieur Léandre ROBART concernant la possibilité d'émettre une pétition et de la remettre à la fin de l'enquête publique.

Monsieur le Maire propose l'achat de panneau « Halte aux éoliennes »

11. Délibération pour attribution des concessions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les concessions sont valables 50 ans et que si par erreur la durée des concessions était erronée, il fallait se présenter à la mairie aux horaires de permanence pour la rectifier gratuitement.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la liste déjà existante la possibilité de permettre aux personnes payant des impôts dans la commune de pouvoir acheter des concessions.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification de l'attribution des concessions.

12. Décision pour la plaque de la place Olivier DASSAULT

Le conseil vote à la majorité l'achat d'une plaque murale pour la place Olivier DASSAULT

13. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de changement de paiement des ordures ménagères, ces dernières seront sur les impôts fonciers à partir de 2022.
- Intervention de Madame Isabelle ROUSSELLE sur l'installation de l'écran de la salle des fêtes, Monsieur Léandre ROBART propose de l'installer à l'entrée de la salle des fêtes. Intervention de Madame Aurore DEVILLERS concernant le choix de cette implantation, elle propose de faire passer la commission sécurité avant pour valider le choix.
- Intervention de Monsieur Sébastien GERARD sur l'installation de l'écran, la technique valide près de la porte d'entrée si la commission sécurité est aussi d'accord. L'écran sera installé à cet endroit sauf si la commission impose un autre emplacement.

Séance levée à 21h05

M LOISEL

Mme ROUSSELLE

Mme MATHON

M GERARD

Mme BONNEMENT

M FRUCHART

Mme DEVILLERS

M YELOVINA

M DELABRUYERE

M GRIOCHE

M ROBART

